

importance à cet égard. De plus, ces traités historiques constituent des précédents à partir desquels il sera possible de négocier de nouvelles coupures importantes dans les arsenaux nucléaires. Le Canada se réjouit de voir que les États-Unis et l'Union soviétique se sont engagés à négocier un traité START II et à poursuivre le dialogue sur l'amélioration de la stabilité stratégique après la mise en oeuvre de START I.

Les membres de l'OTAN ont également demandé que soient entamées de nouvelles négociations entre les États-Unis et l'Union soviétique sur la réduction des forces

Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires, qui doit avoir lieu en janvier, offrira une autre tribune pour des discussions poussées sur les questions relatives à un traité visant l'interdiction complète des ces essais.

L'esprit qui a caractérisé les négociations nucléaires bilatérales a également animé les efforts de réduction et de contrôle des forces conventionnelles en Europe. Aux négociations de Vienne sur les FCE, le Canada a conjugué ses efforts à ceux des autres États présents en vue de conclure avant la fin de cette année un accord qui réduirait considérablement le niveau actuel des forces armées et des armes conventionnelles en Europe. Les perspectives de voir se conclure avant la fin de l'année un accord sur les FCE sont en fait excellentes, surtout si l'on

continue de respecter les modalités du document de Stockholm et si l'on met en oeuvre les nouvelles mesures qui découleront des négociations en cours à Vienne sur la confiance et la sécurité.

Nous nous félicitons également des développements récents dans les efforts déployés pour réduire et éventuellement éliminer les armes chimiques. L'accord signé le 1^{er} juin entre les États-Unis et l'URSS sur la destruction des armes chimiques constitue une réalisation de première importance, et toute la communauté internationale doit y puiser un encouragement dans ses efforts collectifs pour conclure et mettre en oeuvre un traité d'interdiction globale de ces armes.

Les énormes progrès dont nous sommes témoins dans la dynamique Est-Ouest ont contribué à une réduction également souhaitée des tensions dans plusieurs parties du monde aux prises avec des conflits régionaux ces dernières années. Malheureusement, comme nous le savons tous trop bien, il est encore des régions où les tensions demeurent élevées et où les États concernés demeurent à l'écart des objectifs énoncés à l'Article VI. Le Canada espère que le processus de désarmement entre l'Est et l'Ouest se poursuivra et trouvera terre d'accueil dans d'autres régions où il y a concentration massive d'armements.

Si le TNP constitue la base du régime international de non-prolifération, il

reconnaît cependant, à l'Article VII, le droit d'un groupe quelconque d'États de conclure des traités régionaux de façon à assurer l'absence totale d'armes nucléaires sur leurs territoires respectifs. Le Canada ne considère pas qu'il s'agit là d'une alternative valable à la ratification du TNP; il estime toutefois que ces initiatives contribuent utilement aux objectifs de la non-prolifération, dans la mesure où elles reçoivent l'appui des pays de la région concernée et favorisent la stabilité régionale et internationale. Ces zones peuvent être particulièrement importantes dans les régions où l'on retrouve des États qui n'ont pas encore adhéré au TNP.

De nombreuses idées ont été avancées en prévision de cette conférence pour renforcer divers aspects du TNP. Nous prenons note en particulier de l'intéressant document de travail présenté par l'Égypte, qui examine un ensemble de facteurs pertinents, ainsi que la proposition du Nigéria concernant les assurances de sécurité négatives. Ma délégation se félicite de l'esprit constructif dans lequel ces idées de mêmes que d'autres initiatives, ont été soumises à notre attention, et elle anticipe déjà leur examen au sein des divers comités.

Le Canada compte ces trois prochaines semaines, travailler étroitement et dans un esprit de coopération avec toutes les délégations en vue de procéder à une évaluation complète du TNP. Ma délégation espère qu'il se dégagera un consensus sur un document définitif reconnaissant les réalisations importantes de ce traité et recensant les secteurs où il est possible de renforcer encore davantage l'influence positive du TNP.

Si nos efforts ici sont couronnés de succès, nous serons en excellente position lorsque viendra l'heure en 1995 de renouveler le TNP. À cet égard, le Canada est fermement convaincu que nous devrions alors profiter de l'occasion pour prorroger indéfiniment ce traité crucial.

En cette ère de changements rapides et d'espoirs renouvelés, le monde entier s'attend à ce que nous réaffirmions haut et clair notre engagement commun à l'égard des objectifs du TNP. Il est de notre devoir de répondre à ces attentes et, ce faisant, de continuer à ériger un monde où la puissance de l'atome sera mise au seul service de l'humanité. ■

Réaffirmons haut et clair notre engagement commun au TNP

nucléaires à courte portée, une fois signé l'accord sur les FCE. Cela est conforme à l'annonce faite en mai par le Président Bush d'annuler les programmes américains de modernisation des SNF terrestres et illustre encore une fois que les superpuissances se sont vraiment engagées sur la voie du désarmement.

La recherche d'une interdiction complète des essais nucléaires a été compromise par des différences de vues sur la façon d'atteindre cet objectif, auquel ma délégation attache une grande importance. Cependant, même sur cette question difficile, j'estime que nous pouvons être optimistes. Après un long hiatus, la Conférence du désarmement a, cet été, mis sur pied un comité spécial à qui elle a confié le dossier de l'interdiction des essais nucléaires, ce qui ouvre la porte à d'importants travaux dans ce domaine. Le Canada a participé activement aux récentes réunions de ce comité et espère que son mandat sera renouvelé à la session de l'an prochain.

On peut trouver réconfort aussi dans le fait que les États-Unis et l'Union soviétique ont conclu des protocoles de vérification pour les traités de 1974 et 1976, qui peuvent maintenant être ratifiés. Le Canada espère que les négociations entre les superpuissances reprendront sous peu en vue d'autres restrictions concernant les essais nucléaires. La Conférence d'examen du